



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Merria di Sarrola-Carcopinu*

*Mairie de Sarrola-Carcopino*

Séance du <b>mercredi 26 juin 2024</b>	<b>N°19-2024</b>
<b><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA</b>	
<b><u>Objet</u> : Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche : plan de financement</b>	

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de Sarrola Carcopino, légalement convoqué le 21 juin 2024 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA

**Etaient présents** : BASTIANAGGI Jeanne, SOTTY Marie Laurence, LECCIA Jean-Paul, CERATI Noëlle, BONAVITA Dominique, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CATELLAGGI Jean-François, CELI François, FAGGIANELLI Marie-Françoise, FIGARI Gérard, LAFFITTE Maryse, RUGGERI Dominique, BATTISTELLI Jean-Joseph, PIERI Marie-Charles

**Etaient représentés** : BALDINI Hyacinthe (représenté par Marie-Françoise FAGGIANELLI), SARROLA Olivier (représenté par Noëlle CERATI), ARRIGHI Paule (représentée par SOTTY Marie Laurence), FILIPPINI Sophie (représentée par BASTIANAGGI Jeanne), OTTAVI Antoine (représenté par Alexandre SARROLA), SANTONI Dominique (représenté par Dominique RUGGERI)

**Etaient absents** : NOCERA Anne, OTTAVI Antoine, PIERI Gérard

**Secrétaire de séance** : CERATI Noëlle

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 2

Quorum : 12

Le Maire expose à l'assemblée que le projet de construction du groupe scolaire et de la crèche entre dans sa phase opérationnelle et que l'avant-projet définitif, remis par le groupement de maîtrise d'œuvre, fixe le coût d'objectif à la somme de 17 421 643 €, à savoir 15 446 024 € pour les travaux et 1 975 619 € pour les différents honoraires (AMO, MO et études)

Compte tenu de la charge financière exceptionnelle représentée par ce projet, le Maire propose de solliciter les concours exceptionnels de la Préfecture de Corse du Sud et de la Collectivité de Corse notamment afin de pouvoir mener à bien cette opération dont l'enjeu est fondamental pour le devenir de notre commune et des communes environnantes.

Il soumet donc à l'assemblée, le plan de financement suivant :

Nature	Montants	Base subventionnable	Taux	Recettes
A- Travaux	15 446 024 €			
B- Honoraires	1 975 619 €			
<b>C- Opération complète</b>	<b>17 421 643 €</b>			
Préfecture de Corse du Sud (PTIC)		15 446 024 €	34.40%	5 993 656.80 €
Collectivité de Corse (Fonds de territorialisation)		17 421 643 €	40.00%	6 968 656.80 €
CAF-MSA			5.60%	975 000.00 €
		<b>Total des subventions</b>	<b>80%</b>	<b>13 937 313.60 €</b>
<i>Commune (autofinancement)</i>			20%	3 484 329.40 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>100%</b>	<b>17 421 643.00 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1 :** Autorise le Maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de ce projet conformément au plan de financement qui lui a été présenté et qu'il adopte

**Article 2 :** La présente délibération fera l'objet des formalités de publicité prévues par le CGCT

<b>POUR</b>	<b>21</b>	<b>Dont procuration(s)</b>	<b>5</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>Dont procuration(s)</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	<b>Dont procuration(s)</b>	<b>0</b>

**FAIT ET DELIBERE A SARROLA CARCOPINO, les jour, mois et an que dessus.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE  
ALEXANDRE SARROLA**